



---

**PROJET D'APPUI A L'ETAT CIVIL: PROMOTION DE  
L'ENREGISTREMENT DES NAISSANCES ET DES PERSONNES  
NON DECLAREES DANS LES DELAIS**



(for PRF-funded projects)

<p><b>Recipient UN Organization</b>          Replace with:  <i>Name of Representative: Hervé Ludovic de Lys</i>  <i>Title: UNICEF Resident Representative</i>          Signature  OLC  <i>Name of Agency: UNICEF</i>          Date &amp; Seal  15/05/2012</p>	<p><b>Recipient UN organization</b>          Replace with:  <i>Name of Representative: Suzane Konate Maiga</i>  <i>Title: UNFPA Resident Representative</i>          Signature  OLC  <i>Name of Agency: UNFPA</i>          Date &amp; Seal  22 MAI 2012</p>
<p> <b>Recipient UN organization</b>          Replace with:  <i>Name of Representative: Anne Encontre</i>  <i>Title: UNHCR Resident Representative</i>          Signature   <i>Name of Agency: UNHCR</i>          Date &amp; Seal 15/05/2012</p>	
<p><i>Name of Senior UN Representative: Ndolamb Ngokwey</i>          Signature   <i>Title: UN Resident Coordinator</i>          Date &amp; Seal  9/5/12</p>	<p><b>Representative of National Authorities</b>          Replace with:  <i>Name of Government Counterpart: Dr. Albert Mabri Toikeuse</i>          Signature   <i>Title: Minister of State, Minister of Planning and Development</i>          Date &amp; Seal  12</p>



### BrèvePrésentation du Projet

<b>Titre du projet</b> <i>Appui à l'état civil : Promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées dans les délais</i>	<b>Organismes des Nations Unies impliquées :</b> UNICEF / UNHCR / UNFPA
<b>Personne de Contact:</b> Christina de Bruin Address: UNICEF Côte d'Ivoire, 18 rue Pierre et Marie Curie, Abidjan Zone 4 / Telephone: 21 21 18 50 E-mail: cdebruin@unicef.org	<b>Partenaires de mise en œuvre:</b> Ministère de l'Intérieur, ONG
<b>Numéro du Projet:</b> A compléter par UNDP MDTF Office	<b>Couverture géographique du Projet :</b> Nord-Ouest, Ouest et Centre (en particulier District des Montagnes, District du Denguélé, District du Woroba, District de la Vallée du Bandama)
<b>Brève description du Projet:</b> Ce projet, d'initiative conjointe du SNU, s'inscrit dans le cadre du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, et vise à promouvoir l'enregistrement des faits d'état civil (naissances, décès et personnes non déclarées dans les délais) en général, et des	<b>Coût Total du Projet:</b> <b>Fonds PBSO: 3000 000 USD</b> <b>Contribution du Gouvernement: PM</b> <b>Autres:</b> <b>Total : 3000 000 USD</b>





<p>personnes en particulier, dans les zones prioritaires de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Centre. Les zones ciblées présentent les taux d'enregistrement à l'état civil parmi les plus bas à l'échelle nationale, avec une offre et une demande de services d'état civil fortement affectés par une décennie de crise. De façon spécifique, il s'agira d'appuyer l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarées, en renforçant l'offre de services (équipements, formation, nouveaux dispositifs) et en stimulant la demande d'état civil à travers des campagnes d'information et de sensibilisation dans le cadre du dispositif dérogatoire de l'ordonnance n°2011-258 du 28/09/2011 et dans le cadre général de droit commun. Il s'agira également d'améliorer l'accès aux services d'état civil en appuyant la mise en place de nouveaux mécanismes de déclaration (services sociaux de base, mécanismes communautaires, NTIC). Enfin, il s'agira d'apporter une assistance directe à l'enregistrement à l'état civil et/ou accès aux documents pour des groupes cibles prioritaires (personnes déplacées, élèves...). Le projet contribue ainsi à renforcer les conditions d'une paix durable en garantissant le droit à l'identité, base indispensable pour la pleine jouissance de la personnalité juridique.</p>	<p><b>Date de début et durée du Projet:</b></p> <p>Mai 2012 - Avril 2014 (24 mois)</p>
<p><b>Prise en compte du genre (Score):2.</b> Les données statistiques nationales n'indiquent pas un écart de genre concernant l'enregistrement des naissances. Le projet accordera cependant une attention particulière aux femmes dans les actions de sensibilisation et de mobilisation communautaire afin de garantir leur pleine information et participation. Il visera également à réduire les risques de discriminations dans les pratiques des centres d'état civil notamment sur le droit égal des femmes/mères à déclarer les naissances. Enfin, les dispositifs d'assistance pour l'enregistrement hors délais et/ou l'accès aux documents cibleront prioritairement certains groupes cibles selon leur vulnérabilité en termes de situation (déplacés,...), de genre et d'âge.</p>	
<p><b>Domaines Prioritaires FCP et Effets:</b></p> <p><b>FCP 2 : Promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits</b> <b>PP - Domaine Prioritaire 3. Faciliter l'identification des populations</b> Effet 1 : Les naissances sont déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux Effet 2 : Les personnes nées sur le territoire ivoirien non enregistrées ont leur situation régularisée à l'état civil et leur identité est établie. L'amélioration de l'offre et de l'accès aux services d'état civil concourent à une meilleure identification des populations, réduisant subséquemment à court, moyen et long terme, les sentiments et risques d'exclusion / marginalisation, ainsi que les risques de conflits identitaires. L'accès aux documents scutient la réintégration durable des déplacés et ex-réfugiés. Les populations sont encouragées à se tourner vers l'administration publique. La réduction des écarts entre les régions s'accélère et concoure à la réconciliation nationale.</p> <p><b>FCP 4 : Appuyer la reprise des services administratifs essentiels</b></p>	



L'équipement et le renforcement de capacités des centres d'état civils soutiennent la reprise des activités de services essentiels aux populations.

**Produits et Activités Clés:**

**Résultat 1 : Les populations dans les zones cibles connaissent les procédures et sont convaincues de l'importance de la déclaration (75%)**

**Activité 1.1 :** Organiser une vaste campagne de communication sur le contenu de l'ordonnance n°2011-258 du 28 septembre 2011 relative à l'enregistrement des naissances et décès survenus durant la crise

**Activité 1.2 :** Organiser une campagne nationale de communication sur l'importance de la déclaration des naissances et décès à l'état-civil, la procédure de déclaration des naissances et décès, les dispositions légales et réglementaires en matière d'état-civil en Côte d'Ivoire

**Activité 1.3 :** Organiser des séances de sensibilisation communautaire de proximité sur l'importance de la déclaration des naissances et décès à l'état-civil, la procédure de déclaration des naissances et décès, les dispositions légales et réglementaires en matière d'état-civil en Côte d'Ivoire, le rôle de la communauté dans la déclaration des naissances, les opportunités offertes par l'ordonnance 2011-258 du 28 septembre 2011

**Activité 1.4 :** Réaliser 02 études de base sur l'enregistrement des naissances dans zones cibles : Situation / CAP

**Activité 1.5 :** Réaliser 02 études de suivi sur l'enregistrement des naissances dans zones cibles : Situation / CAP

**Résultat 2 : Les centres d'état civil dans les zones cibles délivrent des services de qualité conformes aux dispositions légales**

**Activité 2.1 :** Equiper 125 centres d'état-civil et les tribunaux de rattachement en matériel nécessaires à l'enregistrement des naissances, décès et au suivi de la tenue des registres

**Activité 2.2 :** Organiser des sessions de formation des agents et officiers des centres d'état-civil

**Activité 2.3. :** Soutenir les mesures d'accompagnement des centres concernant l'ordonnance du 28/09/2011

**Activité 2.4 :** Organiser des missions de supervision formative dans les centres d'état-civil de la zone de couverture par les techniciens du Ministère de l'Intérieur

**Activité 2.5 :** Organiser des missions de suivi de la tenue des registres de l'état-civil par les magistrats des





tribunaux de rattachement des centres d'état-civil de la zone de couverture

**Résultat 3 : De nouveaux mécanismes de déclaration sont définis en zones pilotes**

**Activité 3.1 :** Conduire une étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes de déclaration

**Activité 3.2 :** Organiser un atelier de validation de l'étude sur les nouveaux mécanismes de déclaration

**Activité 3.3 :** Soutenir les réformes législatives et réglementaires en vue de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de déclaration

**Activité 3.4 :** Soutenir l'utilisation du double-feuillet de suivi sur l'enregistrement des naissances dans le nouveau carnet de santé de la mère et l'enfant

**Résultat 4 : Des mécanismes nouveaux de déclaration et enregistrement des naissances sont opérationnels dans au moins 50% des localités de la zone cible**

**Activité 4.1 :** Sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité soutenir la mise en place d'un dispositif pilote intégrant les mécanismes de déclaration systématique dans les centres de santé dont 15 maternités

(Ateliers, Formations, équipements, missions de suivi)

**Activité 4.2 :** Sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité soutenir la mise en place dans le système éducatif d'un dispositif transitoire d'enregistrement à l'état civil des élèves non déclarés

**Activité 4.3 :** Sur la base des recommandations de l'étude de faisabilité soutenir la mise en place d'un dispositif pilote des déclarations des naissances à base communautaire dans 100 localités

**Activité 4.4 :** Soutenir la mise en place d'un dispositif pilote de mécanismes de déclaration intégrant les Nouvelles Technologies de l'Information et de Communication dans 100 localités pilotes

**Activité 4.5 :** Organiser des missions de suivi-évaluation des nouveaux mécanismes

**Résultat 5 : 105000 enfants et 45000 adultes affectés par le conflit, hors délais d'enregistrement, reçoivent un appui direct pour la régularisation de leur situation à l'état civil**

**Activité 5.1 :** Apporter un appui pour la régularisation à l'état-civil des enfants non déclarés bénéficiant du dispositif dérogatoire de l'ordonnance, dans les écoles, formations sanitaires et services sociaux

**Activités 5.2. :** Apporter un appui pour la régularisation à l'état civil des enfants non déclarés dans le cadre du régime général de droit commun

**Activités 5.3 :** Apporter un appui à la régularisation de 45,000 ex-réfugiés et adultes déplacés retournés

**Activité 5.3 :** Soutenir un dispositif permanent d'assistance juridique et judiciaire facilitant l'enregistrement / l'obtention des documents à Man, Guiglo et Bouake



---

## **SECTION 1: Analyse de la Situation**

Les statistiques constituent la base essentielle pour la planification efficace et efficiente du développement durable. Pour disposer de données actualisées et fiables à l'élaboration des programmes nationaux de grandes envergures dans les domaines sociaux, les données du Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) réalisé chaque 10 ans, doivent être actualisées annuellement par l'enregistrement des faits d'état civil. Or, comme dans la plupart des pays en développement, en Côte d'Ivoire, l'enregistrement et la gestion des faits d'état civil rencontrent beaucoup de difficultés.

Bien que des dispositions légales<sup>1</sup> rendent obligatoires l'enregistrement des naissances, la Côte d'Ivoire ne possède pas encore un état-civil moderne qui représente pourtant l'une des conditions préalables à la consolidation de l'Etat de droit. Géré au niveau des Mairies, des sous-préfectures et du tribunal dans une moindre mesure, l'état civil en Côte d'Ivoire fait face à plusieurs difficultés. (faible sensibilisation de la population sur l'importance de l'état-civil, système non informatisé, capacités opérationnelles limitées des centres d'état-civil, etc.) à la base de dysfonctionnements importants du système.

L'enregistrement à l'état civil pose les bases fondamentales du droit à l'identité et de la pleine jouissance de la personnalité juridique. Pour les enfants, l'absence d'enregistrement constitue une entrave immédiate à sa scolarisation ou son maintien à l'école, de même que cela le prive des bases légales d'une protection spéciale contre les abus, la violence, et l'exploitation, adaptée à son âge. Dans le contexte post crise, l'absence de documents d'identité entrave la réintégration durable des ex-réfugiés et des déplacé retournés.

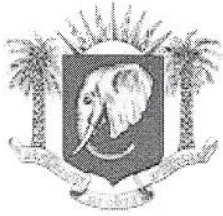
Les services d'état civil restent encore peu équipés et disposent de ressources humaines largement insuffisantes aussi bien en quantité qu'en qualité. La crise qu'a traversée la Côte d'Ivoire entre 2002 et 2011 a aggravé la situation de l'état civil. La crise a entraîné la fermeture prolongée des services d'état civil et tribunaux et la destruction massive de registres, 28,14% des 45.000 registres recensés en 2002 se trouvaient dans des zones où l'administration de l'état-civil n'a plus été présente entre 2002 et 2009. Une mission d'évaluation effectuée par l'Office Nationale d'Identification (ONI) avait révélé que de nombreux registres d'état-civil ont été détruits avec un taux de destruction avoisinant 43% à Bouaké.

La fermeture de la majorité des services de l'état civil en zones CNO pendant la période de la crise, la faiblesse de l'offre de service d'état civil, la faible sensibilisation des populations sur l'importance de la déclaration des naissances et les procédures d'enregistrement, constituent un faisceau de facteurs qui a directement contribué à la détérioration du taux d'enregistrement des naissances en Côte d'Ivoire.

---

<sup>1</sup> Le « Code de la Famille » traite en son titre V les dispositions légales relatives à l'état civil en Côte d'Ivoire





Le taux d'enregistrement des enfants était de 72% en 2000, et a chuté à 55% en 2006. À la lumière des éléments contextuels qui ont marqué la Côte d'Ivoire depuis 2006, il est fort probable que le taux d'enregistrement n'a certainement pas progressé voire a régressé. On estime à environ 3,5 millions le nombre d'enfants non enregistrés à l'état civil, privés ainsi du droit à l'identité. Près de la moitié des adultes de demain est aujourd'hui exclue d'une pleine reconnaissance de ses droits. Plus de trois quarts des enfants à l'Ouest et au Nord-Ouest (77%) et 59% au Centre Nord n'ont pas été enregistrés à l'état civil.

## **SECTION 2: Justification du Projet**

La difficulté des populations à faire établir leur identité et accéder à la pleine jouissance de la personnalité juridique a contribué à augmenter le sentiment et les risques d'exclusion / marginalisation, ainsi que de conflit identitaire. La question de l'identité et subséquemment de la participation citoyenne au développement politique et économique du pays a été un des facteurs d'éclatement de la crise depuis 2002. La crise post-électorale a entraîné le déplacement massif de populations, en particulier dans l'ouest et la destruction de biens et infrastructures publiques et privées, et accentué les fractures en termes de cohésion sociale. Les limites du système d'état civil en Côte d'Ivoire et de l'enregistrement à l'état civil menacent les conditions d'établissement d'une paix durable.

Dans les zones de l'Ouest, du Nord-Ouest et du Centre, l'extrême majorité des enfants ne sont pas enregistrés à l'état civil, tandis que la réintégration durable des ex-réfugiés et des déplacés retournés est affectée par les difficultés d'accès aux documents d'identité, minant les processus de renforcement de la cohésion sociale. Des obstacles matériels, administratifs et culturels continuent d'affecter l'enregistrement des populations, tandis que les procédures d'établissement de jugements supplétifs sont complexes et coûteuses.

Dans le contexte générale de réforme institutionnelle et de renforcement des services d'état civil lancés en 2008 avec le Programme de Modernisation de l'Etat Civil en Côte d'Ivoire (MECCI), et de consolidation des dividendes de la paix, le projet vise à soutenir des efforts immédiats et prioritaires dans les zones les plus affectées par la crise décennale et le conflit récent, pour renforcer l'accès des populations à l'identité de façon durable (soutenir l'enregistrement des naissances dans les délais) et de façon immédiate en soutenant l'application du dispositif dérogatoire de l'ordonnance du 28 sept. 2011 et la régularisation des personnes à risques les plus élevés d'exclusion, les personnes touchées par le conflit et/ou les déplacements.

Dans les Districts prioritaires des Montagnes, du Denguelé, du Woroba, et de la Vallée du Bandama, le projet vise un renforcement immédiat de l'accès et l'offre de qualité et de proximité service d'état civil à travers l'équipement, la formation, la mise en place de mécanismes d'enregistrement décentralisés dans les services sociaux et dans les communautés, une meilleure information des populations, qui auront un effet catalyseur pour rétablir la confiance entre les usagers et l'administration de l'Etat et la cohésion sociale, et contribue à renforcer les conditions d'une paix durable par le règlement définitif de la situation de l'identification des populations à moyen et long termes.





Les interventions du projet permettront de :

- accélérer la réduction des écarts entre les régions, indispensable à la réconciliation nationale
- améliorer les pratiques des agents et lever les obstacles administratifs et matériels à l'enregistrement des naissances et l'obtention des actes de naissance, dans les zones affectées par le conflit
- encourager les populations à se tourner vers l'administration publique, en les informant de leurs droits et des procédures relatives à l'enregistrement à l'état civil
- accélérer la régularisation des enfants et adultes particulièrement affectés par le conflit, dans une perspective de réintégration immédiate et durable
- aux enfants d'accéder et/ou rester à l'école grâce à l'obtention d'un acte de naissance, complétant les engagements du Gouvernement et des PTF en matière d'appuis au retour et au maintien des enfants à l'école
- aux enfants de bénéficier de la protection légale liée au statut de mineur, en particulier dans un contexte marqué par l'insécurité et la violence

### **SECTION 3: Cadre Logique et Stratégie de Mise en Œuvre**

#### ***3.1 Stratégie de mise en œuvre***

La mise en œuvre du projet s'inscrit dans la vision et le cadre de planification tracé en 2008 avec le Programme de Modernisation de l'Etat-Civil en Côte d'Ivoire (MECCI), et dans le cadre du Plan National de Développement (PND) de 2012, s'agissant du processus de réforme et renforcement du système d'état civil conduit par le Ministère de l'Intérieur. Les interventions du projet soutiendront un engagement et une implication des autres ministères et partenaires du secteur de la santé, de l'éducation et de la justice sera promue, comme secteurs alliés de l'enregistrement des naissances.

Le rôle central joué par le Ministère de l'Intérieur dans la coordination et le pilotage des interventions relatives à la promotion de l'enregistrement des faits d'état civil et le renforcement du système national d'état civil garantit l'implication des autres secteurs mais aussi la mobilisation active de l'administration territoriale locale et, par ricochet les autorités traditionnelles dans la zone cible.

Des comités locaux de pilotage présidés par les préfets de région des districts cibles seront mis en place pour assurer le suivi de la mise en œuvre des activités au niveau local et rendre compte au comité de pilotage national.

Outre une collaboration étroite avec les Ministères concernés, l'administration déconcentrée et décentralisée, la mise en œuvre du projet s'appuiera sur la complémentarité des interventions entre les partenaires d'exécution, fondée sur leur mandat et domaines de compétences. Le projet capitalise ainsi sur les efforts et l'expertise conjugués de l'UNICEF en matière de promotion de



l'enregistrement des naissances sur la base d'une approche et d'un ancrage multisectoriels(intérieur, santé, éducation, justice, services sociaux) et à plusieurs niveaux (services, communautés), du HCR en matière d'accompagnement et aide à la réintégration des populations affectées par le conflit et les déplacements, y compris la prévention de l'apatridie ; et de UNFPA en matière de suivi et d'appui pour les statistiques nationales de population et la santé de la reproduction.

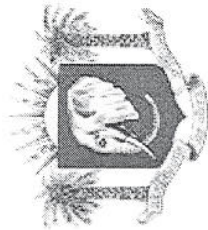
L'approche en termes de renforcement de capacités des centres d'état civil capitalisera sur les interventions passées coordonnées de formation et équipements des centres d'état civil (modules de formation harmonisés, équipes de formateurs du MECCI, standards équipements, etc.), et s'appuiera sur le cadre de concertation et de suivi déjà mis en place à cet effet par les agences d'appui avec la DGAT. Les interventions dans ce domaine permettront une amélioration pérenne des pratiques des agents d'état civil, parallèlement le Gouvernement devra prendre toutes les mesures permettant d'allouer les ressourcesuffisantes au bon fonctionnement de ces services.

L'appui à la mise en place de nouveaux mécanismes d'enregistrement s'inscrit dans le cadre tracé par le MECCI en 2008. Le projet vise ici à soutenir la réflexion nationale sur la définition de nouveaux mécanismes de déclaration / enregistrement permanent pouvant reposer notamment sur les services opérationnels des structures sanitaires et les nouvelles technologies de l'information. Des interventions seront pilotées dans ces deux domaines afin de tester les nouvelles approches. Parallèlement, la mise en place et l'accompagnement de dispositifs dérogatoires transitoires sera soutenue dans le cadre des services de santé et services de l'éducation.

Le projet met l'accent sur des aspects de politique et programmation nationale (ex. appui au développement de nouveau mécanismes d'enregistrement, régimes dérogatoires transitoires) mais également sur une stratégie de mobilisation et sensibilisation communautaire au niveau local dans les zones cibles, qui capitalisera sur les stratégies et mécanismes à base communautaire déjà en place notamment dans les secteurs de la protection et de la santé, et renforcera les réseaux de communication, de référence et d'assistance à base communautaire. A Man, Guiglo et Bouake, les interventions de communication et d'assistance dans la documentation seront notamment soutenues par des réseaux de para juristes encadrés par les services de cliniques juridiques, et par les services de cliniques juridiques mobiles.

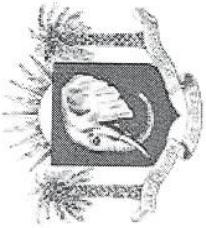
### *3.2 Cadre logique*





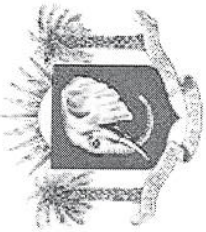
### Cadre logique Partie 1: Niveau Stratégique

Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Principales Hypothèses
<b>Domaine prioritaire PBF</b> : Faciliter l'identification des populations dans le nord-ouest, le centre et l'ouest du pays en appui au système d'état civil			
<b>Effet 1</b> : Les naissances sont déclarées et enregistrées à l'état civil dans les délais légaux Taux de déclaration des naissances dépassent 50%			
<b>Résultat 1</b> : Les populations dans les zones cibles connaissent les procédures et sont convaincues de l'importance de la déclaration (75%)	% de populations capables d'identifier les avantages de l'enregistrement des naissances	Enquêtes CAP	Paix sociale et accès humanitaire dans la zone du projet
	% de populations capables de décrire la procédure d'enregistrement des naissances		
<b>Résultat 2</b> : Au moins 50% des centres d'état civil dans les zones cibles (125) délivrent des services de qualité conformes aux dispositions légales	% de populations capables de décrire le rôle de la communauté dans la déclaration des naissances	Dénombrement effectifs des agents et officiers de l'état-civil formés / effectifs total des agents et officiers de l'état-civil dans la zone du projet	Présence de l'administration territoriale et de l'administration de justice dans la zone cible
	Cible : 75% de la population dans les zones cibles		
	Nombre et % d'agents d'état-civil formés		
	Nombre et % d'officiers de l'état-civil formés		
Cible : 125 centres d'état civil	Nombre, % centres d'état-civil / tribunaux équipés	Enquêtes CAP	
	% des usagers interrogés qui ont bénéficié d'un service conforme aux dispositions légales		



Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Principales Hypothèses
<p><b>Résultat 3 :</b> De nouveaux mécanismes de déclaration / enregistrement sont définis en zones pilotes</p>	<p>Étude de faisabilité sur les nouveaux mécanismes</p> <p>Réformes législatives et réglementaires adoptées en vue de la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de déclaration : Oui / Non</p> <p>Double-feuillelet de suivi sur l'enregistrement des naissances dans le nouveau carnet de santé de la mère et l'enfant utilisé : Oui / Non</p>	<p>Rapport de l'étude et de l'atelier</p> <p>Dénombrement nombre de centres d'état-civil et tribunaux équipés / effectifs total des centres d'état-civil et tribunaux dans la zone du projet</p> <p>Dénombrement Nombre de naissances déclarées / nombre de naissances planifiées</p>	<p>Présence de l'administration territoriale, de l'administration de justice et du personnel de santé dans la zone cible</p>
<p><b>Résultat 4 :</b> Des mécanismes à base communautaire de déclaration et enregistrement des naissances sont opérationnels dans au moins 50% des localités de la zone cible (940)</p>	<p>Nouveaux Dispositifs de déclaration des naissances a l'état civil définis</p> <p>Nombre de centres de santé, dont 15 maternités dans lesquelles le dispositif pilote est mis en place et fonctionne</p> <p>Nombre d'écoles intégrant un dispositif transitoire de déclaration a l'état civil</p> <p>% et Nombre d'élèves bénéficiaires du dispositif</p>	<p>Rapports d'activités</p> <p>Enquête CAP</p> <p>Dénombrement</p> <p>Dénombrement Nombre de naissances déclarées / nombre de naissances planifiées</p>	





Objectifs	Indicateurs/cibles mesurables	Moyens de vérification	Principales Hypothèses
<p><b>Effet 2</b> : Les personnes nées sur le territoire ivoirien non enregistrées ont leur situation régularisée à l'état civil et leur identité est établie.</p> <p><b>Résultat 5</b> : 105000 enfants et 45000 adultes affectés par le conflit reçoivent un appui direct pour la régularisation de leur situation à l'état civil</p>	<p>Nombre et Pourcentage de localités de la zone cible dans lesquelles des mécanismes de déclaration et enregistrement à base communautaires sont fonctionnels (cible : 940, 50%)</p> <p>Nombre de localités couvertes par le pilote de déclaration fondée sur la téléphonie mobile (cible : 100)</p> <p>Taux d'enregistrement des naissances dans les délais dans les localités couvertes par les mécanismes communautaires (cible : 80%)</p> <p>Dispositif permanent d'assistance juridique et judiciaire facilitant l'enregistrement / l'obtention des documents opérationnel a Man, Guiglo et Bouake : Oui / Non</p> <p>Nombre d'enfants et d'adultes, dont la situation à l'état-civil a été régularisée dans le cadre du dispositif dérogatoire ou le dispositif général</p>	<p>Rapports d'activités</p>	<p>Application effective du dispositif dérogatoire</p> <p>Administration effective de la justice</p>



### 3.4. Cadre Logique : Partie 2 - Niveau de Mise en Œuvre

**Résultat 1 : Les populations dans les zones cibles connaissent les procédures et sont convaincues de l'importance de la déclaration (75%)**

Principales Activités	Intrants	Estimation (SUS)	Responsables
Organiser une vaste campagne de communication sur le contenu de l'ordonnance 2011-258 du 28 septembre 2011 relative à l'enregistrement des naissances et décès survenus durant la crise	Réalisation et diffusion de supports de sensibilisation	80,000	UNICEF
Organiser une campagne nationale de communication sur l'importance de la déclaration des naissances à l'état-civil, la procédure de déclaration des naissances, les dispositions légales et réglementaires en matière d'état-civil en Côte d'Ivoire	Réalisation et diffusion de supports de sensibilisation	155,000	UNICEF UNHCR
Organiser des séances de sensibilisation communautaire de proximité sur l'importance de la déclaration des naissances à l'état-civil, la procédure de déclaration des naissances, les dispositions légales et réglementaires en matière d'état-civil en Côte d'Ivoire, le rôle de la communauté dans la déclaration des naissances	Réalisation et diffusion de supports de sensibilisation Soutien à la sensibilisation communautaire de proximité	220,000	UNICEF
Réaliser des études de base sur l'enregistrement des naissances dans les zones du projet	Contrat de prestation avec cabinet d'études	60,000	UNFPA
Réaliser des études de suivi sur l'évolution des indicateurs d'enregistrement des naissances dans la zone du projet	Contrat de prestation avec cabinet d'études	60,000	UNFPA





**Résultat 2 : Au moins 50% des centres d'état civil dans les zones cibles (125) délivrent des services de qualité conformes aux dispositions légales**

Principales Activités	Intrants	Estimation de coûts(\$US)	Personnes responsables
Equiper les centres d'état-civil (125) et les tribunaux de rattachement (6) en matériel nécessaires à l'enregistrement des naissances et au suivi de la tenue des registres	125 motos Registres de naissances 2 véhicules de types 4X4 (MEECI et équipe M&E) Carburant	658,000	UNICEF UNHCR
Organiser des sessions de formation des agents/officiers (200), agents secondaires (910) de l'état-civil de l'état-civil,) et des magistrats de la zone cible	Accommodations+transport participants (1,110) Matériel bureautique Location salles Frais de mission formateurs Logistique déplacement formateurs Reproduction supports de formation	142,500	UNICEF UNHCR
Organiser les mesures prioritaires d'accompagnement des centres concernant l'ordonnance du 28/09/2011	Reproduction outils	16,000	UNICEF
Organiser des missions de supervision formative dans les centres d'état-civil de la zone de couverture	2 véhicules de type 4X4 Frais de missions Carburant	103,500	UNICEF UNHCR
Organiser des missions de suivi de la tenue des registres de l'état-civil par les magistrats des tribunaux de rattachement des centres d'état-civil de la zone de couverture	Location véhicules Frais de mission	32,000	UNICEF



**Résultat 3 : De nouveaux mécanismes de déclaration/enregistrement sont définis en zones pilotes**

Principales Activités	Intrants	Estimation (SUS)	Personnes responsables
Conduire une étude de faisabilité des nouveaux mécanismes de déclaration/ enregistrement	Contrat de prestation	83,500	UNICEF
Organiser un atelier de validation de l'étude de faisabilité des nouveaux mécanismes de déclaration / enregistrement	Accommodations+transport participants (35) Matériel bureautique Location salles Frais de mission formateurs Logistique déplacement formateurs Reproduction supports de formation	21,400	UNFPA UNICEF
Organiser 02 ateliers d'élaboration de la stratégie d'enregistrement des naissances dans les centres de santé	Accommodations+transport participants (35) Matériel bureautique Location salles Frais de mission formateurs Logistique déplacement formateurs Reproduction supports de formation	50,000	UNFPA UNICEF
Soutenir les mesures d'accompagnement pour la vulgarisation et utilisation du double-feuillet de suivi sur l'enregistrement des naissances dans le nouveau carnet de santé de la mère et l'enfant	Impression du carnet Sensibilisation des agents de santé et ASC de la zone cible sur le suivi de l'enregistrement des naissances par le biais du carnet de santé de la mère et de l'enfant Sensibilisation des agents de l'état-civil de la zone cible sur l'utilisation du carnet de santé de la mère et l'enfant comme outils de	102,000	UNICEF



Principales Activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
	suivi de la déclaration des naissances à l'état-civil		

**Produit 4 : Des mécanismes à base communautaire de déclaration et enregistrement des naissances sont opérationnels dans au moins 50% des localités de la zone de couverture**

Principales Activités	Intrants	Estimation (\$US)	Personnes responsables
Elaborer un document concept de modèle de dispositif d'enregistrement des naissances à base communautaire	Ateliers de réflexion Contrats de prestations pour rédaction du document Impression et diffusion	64,189.32	UNICEF
Organiser des séances de travail avec les chefs des communautés cibles sur l'importance et le fonctionnement des mécanismes d'enregistrement des naissances à base communautaire	Missions de terrain Transport participants	10,700	UNICEF
Former les agents de santé, le personnel enseignant et les responsables communautaires sur les procédures d'enregistrement des naissances, leurs rôles et responsabilités dans le dispositif pilote	Accommodations+transport participants (100) Matériel bureautique Location salles Frais de mission formateurs Logistique déplacement formateurs Reproduction supports de formation	106,000	UNFPA UNICEF
Equiper les centres de santé, dont les maternités, les écoles et les communautés impliqués dans le dispositif pilote en matériels nécessaires à l'enregistrement des naissances	Registres de naissances Matériel de bureau	91,000	UNFPA UNICEF
Soutenir la mise en place d'un	Equipement localités et	80,250	UNICEF





Principales Activités	Intrants	Estimation (SUS)	Personnes responsables
dispositif de déclaration des naissances via les NTIC dans 100 localités pilotes	centre d'état-civil en matériels NTIC Formation agents d'état-civil et relais communautaire		
Organiser des missions de supervision des centres de santé, des écoles et des relais communautaires par les centres d'état-civil de rattachement	Carburant	30,840	UNICEF

**Résultat 5 : 105000 enfants et 46000 adultes affectés par le conflit reçoivent un appui direct pour la régularisation de leur situation à l'état civil**

Principales Activités	Intrants	Estimation (SUS)	Personnes responsables
Apporter un appui pour la régularisation à l'état-civil des enfants non déclarés bénéficiant du dispositif dérogatoire de l'ordonnance, dans les écoles, formations sanitaires et services sociaux	Reproduction outils Location de salles Logistique déplacement et Formations	240,750	UNICEF
Apporter un appui pour la régularisation à l'état civil des enfants non déclarés dans le cadre du régime général de droit commun	Frais de jugement supplétif et retranscription des expéditions	214,000	UNICEF
Assistance à la régularisation à l'état civil des 45,000 réfugiés rapatriés et des adultes déplacés retournés	Appui financier direct Appui à la retranscription des expéditions Reconstitution des registres d'état-civil détruits	100,000	UNHCR
Appuyer le dispositif d'assistance juridique et judiciaire permanent pour l'enregistrement et accès documents des	Parajuristes Frais de jugement supplétif et	160,500	UNICEF



---

<b>Principales Activités</b>	<b>Intrants</b>	<b>Estimation (SUS)</b>	<b>Personnes responsables</b>
personnes non déclarées (para juristes, et cliniques juridiques dans 03 localités)	retranscription des expéditions		



#### **SECTION 4: Budget**

<b>Budget du Projet (Fonds PBF)</b>		UNICEF	UNHCR	UNFPA
<b>CATEGORIES</b>	<b>AMOUNT (USD)</b>			
1. Supplies, commodities, equipment and transport	1,318,306.32	1,030,742	270,864.00	16,700.00
2. Personnel (staff, consultants and travel)	228,063	140,725	50,980.40	36,358.00
3. Training of counterparts	113,846	58,846	55,000.00	-
4. Contracts	943,850	755,689	75,950.00	112,211.16
5. Other direct costs	199,673	190,673	9,000.00	-
<b>Sub-Total Project Costs</b>	<b>2,803,738.32</b>	<b>2,176,675</b>	<b>461,794.40</b>	<b>165,269.16</b>
Indirect Support Costs (7%)	<b>196,261.68</b>	152,367	32,325.61	11,568.84
<b>TOTAL</b>	<b>3,000,000</b>	<b>2,329,042</b>	<b>494,120</b>	<b>176,838</b>

#### Répartition des fonds par agences

<b>Agences</b>	<b>Montant (USD)</b>
<b>UNICEF</b>	<b>2,329 042</b>
<b>HCR</b>	<b>494,120</b>
<b>UNFPA</b>	<b>176,838</b>
<b>Total</b>	<b>3,000, 000</b>

#### **SECTION 5: Arrangements de gestion**

Le projet « Promotion de l'enregistrement des naissances et des personnes non déclarés dans les délais » est un projet conjoint de l'UNICEF, du HCR et de UNFPA et sera mis en œuvre avec l'appui technique du personnel des Nations Unies basé à Man, Abidjan, Bouake, et en partenariat avec les ONG internationales et nationales intervenant dans le domaine, et en collaboration avec le Ministère de l'intérieur, de la Justice, de la Santé, de l'Education, des Affaires sociales et de la Famille, Femme, Enfant.





La gestion, la coordination et l'orientation stratégique du projet est définie conjointement par l'UNICEF, le HCR et UNFPA, et sera assurée par les structures et les mécanismes définies ci-dessous.

La responsabilité de coordination et de gestion de ce projet reposera principalement sur les structures de gestion que sont le Comité de pilotage conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire, le Comité de Coordination du Projet (CCP), et L'Equipe Projet (EP). Ces structures s'appuieront, autant que possible et nécessaire, sur le système des Nations-Unies (HCR, UNICEF, UNFPA) et plusieurs partenaires nationaux (ministères, collectivités territoriales, société civile, et communautés locales).

#### **Le Comité de Pilotage Conjoint du Plan Prioritaire pour la Consolidation de la Paix en Côte d'Ivoire (CPCPP)**

Le Comité de pilotage conjoint du Plan prioritaire (CPCPP) est coprésidé par le Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général et le Ministre d'Etat, Ministre du Plan et du Développement. Son rôle sera de définir les orientations stratégiques et d'arrêter les principes et procédures de mise en œuvre des différentes composantes du projet. Il veillera notamment à ce que les activités du projet soient conformes aux orientations définies dans le plan prioritaire et en cohérence avec les autres interventions financées par le PBF et/ou par d'autres partenaires.

#### **Le Comité de Coordination du Projet (CCP)**

Un Comité de Coordination du Projet sera mis en place, avec pour mandat de donner l'orientation stratégique et d'assurer la supervision du projet conjoint. Il aura les tâches spécifiques d'assurer la direction générale du projet conjoint en prenant les décisions relatives à son exécution; de faire des recommandations à la Cellule technique suite aux différents rapports narratifs et financiers soumis tous les trois mois; d'approuver les rapports annuels et le rapport final du projet. Le Comité de Coordination du projet se réunira au moins deux fois par an, et sera composé de UNICEF, HCR, UNFPA, 1 représentant du Ministère de l'Intérieur, du Ministère de la Santé, du Ministère en charge de l'Education, du Ministère en charge des affaires sociales et du Ministère en charge de la Famille, Femme, Enfant.

#### **L'équipe du projet**

La gestion au quotidien du projet conjoint sera assurée par un Gestionnaire de projet en étroite collaboration avec la Cellule technique. Le Gestionnaire de projet sera un spécialiste de la Protection, sous contrat UNICEF. Il/elle reportera au Comité de coordination du projet, et supervisera les équipes techniques pour les aspects relatifs au projet conjoint. Une Cellule



technique interne au projet assurera la synergie, le partage des informations et la prise de décisions en commun entre les agences. Elle sera présidée par le/la gestionnaire du projet et composée par les responsables de la section protection de l'enfant de l'UNICEF, de la protection au HCR au HCR, le Programme Spécialiste Planification Stratégique et Suivi-Evaluation de l'UNFPA (ou de tout personnel déléguée). La Cellule sera un mécanisme flexible organisé autour de séances de travail. Elle se réunira au moins une fois tous les mois pour approuver les rapports d'avancement du projet et des réunions *ad hoc* pourront être convoquées à chaque étape essentielle du projet.

Des espaces de coordination et concertation au niveau local seront mis en place, avec les préfets, l'administration des services déconcentrés et décentralisés concernés, et les partenaires locaux.

## **SECTION 6: Suivi et Evaluation**

Le suivi et évaluation du projet seront faits à trois niveaux:

- Par chaque agence, qui est responsable pour le suivi régulier des activités spécifiques et pour la production de points périodiques en vue de l'élaboration des rapports narratifs et financiers;
- Par la cellule technique qui est responsable pour le suivi régulier (mission conjointe, gestion de la base de données des indicateurs) de l'ensemble des activités du projet et pour la production périodique des rapports narratifs et financiers;
- Par le Comité de coordination du projet, qui est responsable pour le suivi périodique des résultats atteints par le projet, ainsi que la revue des rapports produit par la cellule technique, et l'évaluation finale du projet.

## **SECTION 7: Analyse des risques et hypothèses**

### **Risque 1 : Instabilité de l'environnement politique et sécuritaire national**

La situation sécuritaire reste précaire dans le contexte de la crise post-électorale, et les processus de stabilisation politique et de réforme du secteur de la sécurité ne sont pas encore achevés, dont la réalisation a un impact considérable sur la stabilisation durable du pays. Le dialogue et l'appui des partenaires engagé avec les autorités gouvernementales dans les secteurs clés de l'administration préfectorale, de la sécurité, de la justice mais aussi les économiques et sociaux contribuent à réduire les risques de déstabilisation.

### **Risque 2 : Instabilité des conditions de sécurité dans l'ouest**



---

La concertation et la collaboration entre les groupes, les autorités et les services pour l'identification et la réponse aux défis sécuritaires, ainsi que les appuis apportés par les agences SNU et ONGI en renforcement de la cohésion sociale dans les zones cibles réduisent les risques.

**Risque 3 : Appropriation du projet par les partenaires nationaux et par les populations cibles**

L'implication de l'administration centrale et déconcentrée, des autorités coutumières et des prestataires de services dans la définition des mécanismes de déclaration, de promotion et vulgarisation des textes ; la concertation, la communication et le plaidoyer ; et la coopération avec les organisations locales contribuent à l'engagement des acteurs dans la mise en œuvre du projet.

**Risque 4 : Durabilité des effets et impacts**

La définition concertée de nouveaux mécanismes de déclaration, la mise en place de procédures opérationnelles standards, la synergie avec les autres interventions sectorielles maximisent les effets et l'impact du projet.